

Commune de Saicourt
Canton de Berne

LIGNES DIRECTRICES

Intégration du développement durable dans la commune

Lignes directrices communales
Programme de législature 2012-2015 et mesures

Lignes directrices communales

Approuvé par le conseil communal le : 12.06.2012

GRUPE DE TRAVAIL

Accompagnement externe

E. Contesse – Natura biologie appliquée, Sàrl
T. Andres – OCEE Berne

Groupe de travail

Conseil communal
Secrétaire communale
Employé communal
Représentants de la population
Représentants de la bourgeoisie.

Fichiers concernés

371 rapport 20120614 Lignes directrices DD Saicourt.docx

TABLE DES MATIERES

1	Préambule.....	1
2	lignes directrices.....	2
3	Objectifs de législature 2012-2015 et mesures.....	5

1 PRÉAMBULE

Entre nature et histoire, nous regardons vers l'avenir.

Le conseil municipal est conscient des enjeux de la société actuelle et de l'importance d'agir localement avec une vision à long terme et une approche transversale des thématiques sociales, économiques et environnementales de manière à tendre vers un développement durable. Le conseil municipal a donc décidé d'intégrer le développement durable dans sa politique communale.

Les communes bernoises bénéficient du soutien technique et financier du canton (OCEE). Le profilographe communal (voir annexe) a donc servi de base pour l'ensemble de ce processus qui a été réalisé par le conseil municipal et un groupe de travail avec des représentants de la population.

Sur la base d'une évaluation de la situation actuelle de la commune par rapport aux principes du développement durable, des lignes directrices (objectifs avec une vision à 20 ans) ont été formulées. Ces objectifs orienteront les décisions et les priorités des conseils municipaux de ces 20 prochaines années. Pour la présente législature, le conseil municipal a fixé des objectifs et des mesures s'appuyant sur les lignes directrices.

L'intégration du développement durable dans la politique communale n'est pas une démarche spécifique axée sur l'environnement, mais bien le développement d'une vision pour le développement harmonieux de notre commune.

La révision du plan d'aménagement local (PAL) qui sera entreprise cette année sera l'outil complémentaire à ces lignes directrices. En effet, le PAL permettra de fixer les conditions-cadres de l'évolution territoriale de la commune à long terme et de concrétiser les principes des lignes directrices.

Préserver l'identité patrimoniale et naturelle de la localité en créant les conditions-cadres pour un tissu social et économique local dynamique.

2 LIGNES DIRECTRICES

ENVIRONNEMENT

Nature, paysage et agriculture

Les richesses naturelles et paysagères du territoire sont un bien important pour la commune et sont à conserver et à mettre en valeur de manière active

L'agriculture est le pilier central de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager. Ainsi, des structures agricoles familiales, dynamiques et économiquement fortes sont à conserver sur le territoire.

La Trame forme un corridor biologique important de la partie basse de la commune et doit être valorisée d'un point de vue écologique.

Energie

La commune de Saicourt augmente la part de productions d'énergies renouvelables et encourage les économies d'énergies à travers toutes les politiques sectorielles.

Eau

La commune possède une eau potable d'excellente qualité et en quantités suffisantes. Cette situation particulière est à pérenniser.

Utilisation du sol

En tant que ressource naturelle et économique, notamment pour l'agriculture, le sol du territoire communal est géré avec parcimonie.

Structure économique

La commune s'engage pour le maintien du tissu économique actuel et une croissance qui assure la conservation des qualités naturelles et paysagères ainsi que la qualité de vie (tranquillité et sécurité).

En s'impliquant dans la promotion économique à l'échelle de la région et dans les collaborations intercommunales, la commune favorise la mise en réseau des entreprises et cherche à créer des pôles de développement intercommunaux.

La promotion et le soutien à la commercialisation de proximité des produits agricoles seront développés par la commune. L'importance de ce pilier de l'économie locale est ainsi reconnue.

Finances communales et impôts

L'équilibre financier et le maintien de celui-ci sont prioritaires. Ainsi, la commune s'implique activement dans la recherche d'apports externes (subventions diverses) pour le financement de projets.

Une quotité d'impôt attractive et viable à long terme à l'échelle régionale est visée sans pour autant prêter la qualité des services.

Tourisme

Les autorités communales développent et soutiennent les activités touristiques douces axées sur la mise en valeur et la découverte du patrimoine agricole et naturel.

Collaboration intercommunale

Le rapprochement, la collaboration et/ou la fusion avec les communes voisines et/ou de la région sont une priorité. Ces démarches seront activement développées.

Urbanisme et mobilité

En tant que commune rurale, Saicourt vise une croissance raisonnée de la population dans le but de diversifier et d'améliorer les recettes fiscales ainsi que pour contribuer au maintien des écoles par l'apport suffisant d'élèves. Ainsi, 700-750 habitants à l'horizon 2030 avec une progression linéaire sont à atteindre. Cette augmentation de la population se fera en considération des autres aspects des lignes directrices, soit:

- La préservation des ressources environnementales
- Une situation économique de la commune saine
- Maintien des caractéristiques rurales faisant la force de la commune

Les autorités communales s'engagent pour maintenir l'offre actuelle en transports publics desservant la commune. Elles s'investissent également activement pour le soutien d'initiatives de développement de solutions de mobilité douce.

Ecoles, formation et famille

Par une politique de collaboration régionale (intercommunale et intercantonale) et de promotion des familles, les autorités mettent tout en œuvre pour maintenir les écoles de Bellelay, de Saicourt et du Fuet.

Qualité de vie, sécurité et solidarité

La qualité de vie, la solidarité entre les habitants et le sentiment de sécurité sont des valeurs que les autorités entendent maintenir.

Les nuisances de la décharge de CELTOR doivent être assainies. Ainsi, la commune sera proactive dans toutes les démarches allant dans le sens d'une amélioration de la situation.

Culture et loisirs

Les autorités communales développent et soutiennent une vie culturelle et sociale dans les villages et les activités de loisirs qui vont avec.

3 OBJECTIFS DE LÉGISLATURE 2012-2015 ET MESURES

Structure du tableau des objectifs de législature et des mesures

Champ thématique concerné								
Objectif directeur	Objectifs de législature	Mesures	Horizon temporel*					Responsable
			12	13	14	15	S	
Reprise de l'objectif directeur	Objectif de concrétisation de l'objectif directeur. A priori à réaliser durant la législature en cours.	Mesure permettant de réaliser l'objectif de législature						CM
		Mesure sans objectif de législature, mais répondant à l'objectif directeur. Ces mesures sont à réaliser à partir de la 2 ^{ème} législature.						CM

* Horizon temporel

12-15: Correspond aux années 1-4 de la législature en cours, soit: 2012-2015

S: Mesure à réaliser lors des législatures suivantes

ENVIRONNEMENT

Nature, paysage et agriculture								
Objectif directeur	Objectifs de législature	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
Les richesses naturelles et paysagères du territoire sont une valeur importante pour la commune et sont à conserver et à mettre en valeur de manière active.	Intégrer la protection et la gestion des milieux naturels dans la révision du PAL	Fixer les conditions-cadres pour la gestion du patrimoine naturel (réglementation et financement) dans le RCC.						CG
	Entreprendre la gestion dynamique du patrimoine naturel.	Evaluer la possibilité de réaliser une CEP (Conception évolutive du paysage)						MG / CG
		Elaboration d'une CEP communale selon le guide méthodologique d'AGRIDEA.						MG / CG
		Mettre en place commission d'environnement traitant des problématiques environnementales au sens large						MG / CG

ENVIRONNEMENT

Nature, paysage et agriculture								
Objectif directeur	Objectifs de législature	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
L'agriculture est le pilier central de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager. Ainsi, des structures agricoles familiales, dynamiques et économiquement fortes sont à conserver sur le territoire.	Optimiser les conditions-cadres de la politique pour le maintien d'exploitations agricoles viables.	Réalisation d'un remaniement parcellaire en concertation avec les projets de revitalisation et de mise en réseau.						CG
		Suivre et s'informer sur les évolutions de la nouvelle politique agricole (2014-2017) en matière de protection de la nature et du paysage et identifier les projets potentiels pour la commune.						MG /CG
		Evaluer la possibilité de réaliser un projet de contribution au paysage (sous réserve d'intégration de cet outil dans la nouvelle politique agricole.						MG
		Mise en œuvre d'un projet de contribution au paysage (sous réserve d'intégration de cet outil dans la nouvelle politique agricole						MG

ENVIRONNEMENT

Nature, paysage et agriculture								
Objectif directeur	Objectifs de législature	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
La Trame forme un corridor biologique important de la partie basse de la commune et doit être mise en valeur d'un point de vue écologique.	Mettre en place les conditions-cadres permettant de réaliser un projet de revitalisation de la Trame.	Fixer l'espace réservé au cours d'eau dans le cadre de la révision du PAL						DB / JPG
	Augmenter la valeur écologique de la Trame	Evaluer le potentiel de revitalisation de la Trame d'un point de vue technique, financier et foncier.						DB
		Développer un projet de revitalisation de la Trame depuis l'entrée du village du Fuet.						DB

ENVIRONNEMENT

Energie								
Objectif directeur	Objectifs de législature	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
La commune de Saicourt augmente la part de productions d'énergies renouvelables et encourage les économies d'énergies à travers toutes les politiques sectorielles.	Suivre la procédure du projet de parc éolien de la montagne de Tramelan de manière active.	Obtenir l'approbation du plan de quartier et de l'étude d'impact du projet éolien						CM
		Organisation de manifestations d'information de la population sur le projet de parc éolien						CM
	Promouvoir le développement des énergies renouvelables locales.	Fixer les conditions-cadres pour l'accroissement de la production d'énergies renouvelables (solaire, éolienne et bois) dans le RCC.						JPG
	Développer un partenariat avec le BEakom,	Evaluation possibilité de réaliser une déclaration d'intention au BEakom.						CM
		Mise en œuvre des premières mesures du catalogue du BEakom						CM
	Les habitants connaissent des mesures pour faire des économies d'énergie et les sources de productions renouvelables	Poursuite des campagnes de communication aux habitants en matière d'économie d'énergie et de sources de productions renouvelables.						CM

ENVIRONNEMENT

Eau								
Objectif directeur	Objectifs de législation	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
La commune possède une eau potable d'excellente qualité et en quantités suffisantes. Cette situation particulière est à pérenniser.	Mise en œuvre des outils permettant de garantir une gestion parcimonieuse des ressources en eau.	Finalisation du réseau séparatif d'évacuation des eaux.						DB
		Modification du règlement relatif aux eaux usées et validation par le législatif.						DB
	Mise à jour des éléments relatifs à l'évacuation et à l'approvisionnement des eaux.	Modification du plan général d'alimentation en eau (PGA) et validation par le législatif.						DB
		Application pratique du PGA.						DB
		Etude de la possibilité de maintien des sources en eau potable.						DB
		Planification concertée des travaux à réaliser dans le cadre de l'aménagement des routes et des eaux.						DB / JPG
Utilisation du sol								
Objectif directeur	Objectifs de législation	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
En tant que ressource naturelle et économique, notamment pour l'agriculture, le sol du territoire communal est géré avec parcimonie.	Promouvoir une utilisation rationnelle du territoire pour le bâti	Intégrer des règles de densification dans la révision du PAL						JPG / CG
	Développer un soutien pour la réhabilitation des bâtiments dans les cœurs de villages	Création d'un fonds et de ses sources de revenus pour le soutien des initiatives de restauration du parc immobilier dans les cœurs de villages (taxes sur la plus-value foncière, etc.)						SG

ECONOMIE

Secteur économique								
Objectif directeur	Objectifs de législature	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
La commune s'engage pour le maintien du tissu économique actuel et un développement qui assure la conservation des qualités naturelles et paysagères ainsi que la qualité de vie (tranquillité et sécurité).	Promouvoir un tissu économique qui intègre les qualités actuelles de la commune (tranquillité, nature et caractère rural).	Inscription de dispositions visant à concilier le développement du tissu économique avec les composantes naturelles et rurales dans le Règlement de Construction Communal (RCC).						JPG
	Augmentation de l'attractivité pour les petites industries.	Etude d'un projet de création d'une zone industrielle dans le cadre de la révision du PAL ou de collaborations intercommunales.						CM
En s'impliquant dans la promotion économique à l'échelle de la région et dans les collaborations intercommunales, la commune favorise la mise en réseau des entreprises et cherche à créer des pôles de développement intercommunaux.	Développer des principes de mise en réseau des zones artisanales et de leurs retombées économiques avec les communes voisines	Mise en œuvre du projet de fusion ou collaboration HVT						CM
		Constitution d'un groupe de travail intercommunal visant le développement de pôles économiques communs allant dans le sens de la CRTU						CM
La promotion et le soutien à la commercialisation de proximité des produits agricoles seront développés par la commune. L'importance de ce pilier de l'économie locale est ainsi reconnue.	Développer une solution pour la création d'un commerce de proximité en lien avec les activités touristiques.	Ouverture d'un commerce dont la forme exacte reste à définir.						CM
		Développement d'un réseau de vente directe de la production agricole locale par le biais d'un magasin ou autre.						CM

ECONOMIE

Finances communales et impôts								
Objectif directeur	Objectifs de législature	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
L'équilibre financier et le maintien de celui-ci sont prioritaires. Ainsi, la commune s'implique activement dans la recherche d'apports externes (subventions diverses) pour le financement de projets.	Chercher à augmenter les revenus communaux	Mandater un audit financier de la commune et évaluer la baisse potentielle des impôts ainsi que l'optimisation des dépenses permettant de garantir une stabilité financière.						CM
		Développement d'une stratégie et d'une campagne de promotion économique qui met en avant la volonté de croissance économique adaptée et respectueuse à la situation du village.						SG / MG
	Développer un mécanisme de planification des investissements à moyen terme.	Elaborer un plan financier sur deux législatures.						SG
	Diminuer le recours aux emprunts bancaires pour les investissements.							SG
	Rechercher des finances externes pour les projets.	Dresser une liste des sponsors potentiels pour les différents types de projet de la commune.						SG
Une quotité d'impôt attractive et viable à long terme à l'échelle régionale est visée sans pour autant léser la qualité des services.	Baisse des impôts.	Mandater un audit financier de la commune et évaluer la baisse potentielle des impôts ainsi que l'optimisation des dépenses permettant de garantir une stabilité financière.						CM

ECONOMIE

Tourisme								
Objectif directeur	Objectifs de législature	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
Les autorités communales développent et soutiennent les activités touristiques douces axées sur la mise en valeur et la découverte du patrimoine agricole et naturel.	Renforcer l'attrait et la fréquentation touristique.	Organisation de l'anniversaire tricentenaire de l'abbatiale de Bellelay.						MG / SG
		Création d'une plateforme de regroupement des offres d'hébergement sur le territoire communal et aux alentours.						MG / SG
	Entretien et valoriser les infrastructures existantes.	Amélioration de la signalétique des sentiers pédestres et du sentier nature.						JPG
		Entretien du sentier nature.						JPG

SOCIETE

Collaboration intercommunale								
Objectif directeur	Objectifs de législature	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
Le rapprochement, la collaboration et/ou la fusion avec les communes voisines et/ou de la région sont une priorité. Ces démarches seront activement développées.	Faire voter une fusion ou une collaboration intercommunale d'ici la fin de la législature.	Poursuivre le processus de fusion avec la HVT.						CM

SOCIETE

Urbanisme et mobilité								
Objectif directeur	Objectifs de législature	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
<p>En tant que commune rurale, Saicourt vise une croissance raisonnée de la population dans le but de diversifier et d'améliorer les recettes fiscales ainsi que pour contribuer au maintien des écoles par l'apport suffisant d'élèves. Ainsi, 700-750 habitants à l'horizon 2030 avec une progression linéaire sont à atteindre. Cette augmentation de la population se fera en considération des autres aspects des lignes directrices, soit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation des ressources environnementales • Une situation économique de la commune saine • Maintien des caractéristiques rurales faisant la force de la commune 	Assurer l'étude et la planification de nouvelles zones à bâtir.	Etude et planification relatives à la création de nouvelles zones à bâtir dans la révision du PAL en intégrant des règles de densification de l'habitat.						CM
	Motiver et aider les propriétaires à vendre leurs biens fonciers.	Maintien de la plateforme internet pour la mise en vente et la publication du marché immobilier et foncier.						ADMIN
<p>Les autorités communales s'engagent pour maintenir l'offre actuelle en transports publics desservant la commune. Elles s'investissent également activement pour le soutien d'initiatives de développement de solutions de mobilité douce.</p>	<p>Intégrer la mobilité douce dans les travaux de réfection du réseau routier.</p>	Réalisation d'un plan des routes avec la planification des travaux à réaliser et des aménagements à entreprendre pour favoriser la mobilité douce.						JPG
		Poursuivre les études pour la réalisation d'un arrêt de bus à Saicourt						JPG

SOCIETE

Ecoles, formation et famille								
Objectif directeur	Objectifs de législature	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
Par une politique de collaboration régionale (intercommunale et intercantonale) et de promotion des familles, les autorités mettent tout en œuvre pour maintenir les écoles de Bellelay, de Saicourt et du Fuet	Faciliter la garde des enfants en âge scolaire. Améliorer l'offre de garde pour les enfants non scolarisés.	Mise en place d'un réseau de mamans de jour.						VG
		La commune met en contact l'offre et la demande pour la garde des enfants en âge scolaire, par exemple sous forme d'une plateforme internet						VG / LS
		Etude des possibilités d'aménagement d'une crèche dans le bâtiment de l'école de Bellelay.						LS / CG
Qualité de vie, sécurité et solidarité								
Objectif directeur	Objectifs de législature	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
La qualité de vie, la solidarité entre les habitants et le sentiment de sécurité sont des valeurs que les autorités entendent maintenir.	Favoriser les relations et les contacts entre les générations Stimuler les échanges de services entre les habitants	Organisation de la journée des aînés et des jeunes.						VG
Les nuisances de la décharge de CELTOR doivent être assainies. Ainsi, la commune sera proactive dans toutes les démarches allant dans le sens d'une amélioration de la situation.	Suivre l'évolution du projet d'extension de la décharge de CELTOR.	Réalisation du projet de revitalisation du site de CELTOR.						CG

SOCIETE

Culture, loisirs								
Objectif directeur	Objectifs de législature	Mesures	Horizon temporel					Responsable
			12	13	14	15	S	
Les autorités communales développent et soutiennent une vie culturelle et sociale dans les villages et les activités de loisirs qui vont avec.	Dynamiser la vie locale.	Soutien à l'organisation de la foire des cerises						SG / ADMIN
		Collaborer et coordonner les activités avec la société de promotion et la commune bourgeoise, notamment en organisant une rencontre annuelle entre le conseil et ces derniers.						CM
	Diversifier l'offre de loisirs	Poursuivre le regroupement des offres existantes et la mise en valeur sur le site internet de la commune.						ADMIN
		Mener une étude sur les potentiels de développement de l'offre touristique avec des critères du développement durable						MG

Légendes :

ADMIN : Administration
 CM : Conseil municipal
 CG : Catia Grossniklaus
 DB : Denis Babey
 JPG : Jean-Pierre Gerber
 LS : Laurent Schüpbach
 SG : Stéphane Griselli
 VG : Virginie Grossniklaus